



Ensemble, amplifions la mobilisation pour rejeter définitivement ce train privé interdit aux usagers du quotidien !

Malgré une opposition toujours plus forte, rassemblant de nombreux élus politiques, des syndicalistes, des associations d'usagers et de riverains, le gouvernement s'acharne à vouloir imposer ce train privé au détriment des transports du quotidien.

Il faut dire que ce projet de « train des riches » a été inscrit par Mr Macron dans la loi qui porte son nom quand il était Ministre des Finances en 2015, loi passée en force avec le 49.3.

Rappelons que cette relation ferroviaire dénommée **CDG Express** devrait circuler de la Gare de Paris EST à l'aéroport de ROISSY Charles de Gaulle de 5h du matin à minuit. C'est un train de droit privé qui pour l'heure ne mobilise que de l'argent public estimé à ce jour à hauteur de 2,5 milliards d'euros. Sans arrêt dans les départements traversés, interdit à la tarification IDF/Mobilités (Pass Navigo, carte Imagin'R...), le coût d'un seul billet aller est prévu entre 24 et 29 euros !! C'est donc un train réservé à une population aisée, qualifié de trains de riches, qui s'annonce **dispendieux, ségréguatif, élitiste**. Pour preuve, cette navette ferroviaire est censée transporter 20 000 passagers par jour à l'horizon 2025 alors que le RER B en transportait avant la pandémie 983 000 en moyenne par jour ! Où est l'impact sur la diminution de circulation ?? C'est d'ailleurs ce qu'a indiqué le Tribunal Administratif de MONTREUIL (93) dans son attendu numéro 30 rendu le 09 Novembre 2020 suite à **un recours engagé par la Municipalité de MITRY MORY (77) adhérente à l'association Non au CDG Express**.

De ce point de vue, un certain nombre d'attendus de la justice administrative sont en résonance directe avec ce que porte depuis des années notre association et remettent en cause la plupart des arguments des défenseurs du CDG Express. Le Tribunal Administratif a, entre autres, indiqué que ce projet du CDG Express « **ne peut donc être regardé comme constituant une infrastructure indispensable, répondant par conséquent, à des raisons impératives d'intérêt public majeur** ».

Comment alors expliquer l'acharnement du Gouvernement à passer en force ce projet très contesté (80% des contributions déposées dans le cadre de l'enquête publique, mais aussi par un appel de plus 100 personnalités élus politiques, responsables associatifs et syndicaux) et cela quoi qu'il en coûte pour les finances publiques et les usagers du quotidien !? Le 14 avril 2021, par un vote unanime, les administrateurs d'Ile de France Mobilités ont exigé que les travaux d'amélioration tant attendus sur l'ensemble du RER B soient prioritaires sur ceux du CDG Express.

Mais les maitres d'œuvres de ce projet semblent réticents à appliquer cette décision. Tout comme on peut s'interroger sur la cohérence de la position de la Présidente du Conseil Régional Mme PECRESSE et de son Vice-Président Mr BEAUDET, en charge des transports, qui rejettent tous les amendements qui s'opposent au CDG EXPRESS.

Pourtant, un rapport de l'ex STIF (IDF Mobilités) de juin 2016 démontrait clairement que la mise en service du CDG EXPRESS aurait un impact très négatif sur la régularité du RER B, ce qui se confirme d'ailleurs avec les projets qui commencent à voir le jour, pouvant entraîner une perte équivalente à 1,5 milliards d'euros liée à la baisse de ponctualité du RER B. C'est la double peine pour les usagers !!!

D'autres rapports, comme celui de l'**Autorité environnementale** jugeant déjà ce projet *incohérent, incomplet, non conforme*, y compris de la Commission d'enquête publique, chacun à leur façon ont soulevé nombre de questions partagées et portées par notre association en pointant deux dimensions fondamentales, à savoir : *l'absence d'un plan de financement et les risques d'impacts négatifs sur le fonctionnement des lignes existantes* : RER B, lignes K, H, TER Picardie mais aussi pour les circulations des trains de FRET. Le CDG EXPRESS est donc source de perturbations sur un réseau déjà très dégradé pour les usagers du quotidien. En effet, ceux-ci connaissent depuis plusieurs mois, déjà en phase travaux, une amplification des nuisances (*trains supprimés, transferts sur routes, trains en retard, pannes à répétition, weekend sans trains, réduction de l'amplitude de service...*) de même que les riverains des travaux du CDG Express qui ont à faire face à d'importants problèmes (*fissures dans les maisons, inondations, bruits, vibrations, pollutions. . .*) **Les usagers/riverains subissent les nuisances liées à un train qu'ils n'ont pas demandé et dont ils ne vont pas bénéficier.**

L'association Non au CDG Express milite ainsi pour l'abandon définitif du CDG Express et propose que l'argent public mobilisé soit réorienté pour l'amélioration des conditions de transport du quotidien et pour ce faire, elle porte depuis des années des propositions structurantes :

- **Réaliser le bouclage du RER B entre les deux branches de la ligne entre Mitry-Claye et l'aéroport CDG.** Cette réalisation que nous demandons depuis de nombreuses années aurait un impact positif pour l'amélioration de la régularité du RER B, particulièrement en situation perturbée, permettrait aux habitants de la branche « Mitry » de rejoindre directement l'aéroport et améliorerait aussi sensiblement la desserte de l'aéroport de CDG.
- **Améliorer le cadencement de la ligne K**
- **Préserver la capacité des points de garages des rames terminus.**
- **Créer un atelier du matériel à Mitry composé de 4 voies sur fosses, renforcer les effectifs des personnels de maintenance de la RATP et SNCF et ré-humaniser les gares et les trains.**
- **Doubler le tunnel entre les gares de CHATELET et du NORD, ce qui permettrait d'absorber deux fois plus de trafic pour les RER B et D.**

Paris le 03 Juin 2021



ASSOCIATION
REGROUPANT COLLECTIFS D'USAGERS
ÉLU-E-S
ORGANISATIONS SYNDICALES
PARTIS POLITIQUES
ET CITOYEN-NE-S



nonaucdgexpress@gmail.com